

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 9,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	17 au-dessus de 0.	62 deg.	27 pou. 9 lig.	Nord.	Soleil.
Midi....	d. au-dessus	deg.	27 pou. lig.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
4 h.	h	7 h.	Pleine lune.	13	
20 h.	4 m. 40	43 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32. au 2^{me}.

Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}.

PRIX :

10 francs pour 3 mois ;
 23 francs pour 6 mois ;
 45 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 9 juillet 1838.

DE LA REPRÉSENTATION ET DE L'ORGANISATION DE L'ATELIER.

On lit dans un des derniers numéros du journal la Presse :

« Il est arrivé quelquefois, en voyant le décau, la lutte et le *save qui peut* qui règnent parmi les travailleurs isolés, de regretter que les anciennes corporations des arts et métiers qui existaient en France avant la Révolution aient été aussi complètement effacés du sol par le niveau de la Constituante. »

Nous ne partageons pas les regrets du journal la Presse ; loin de là, nous félicitons grandement la Constituante d'avoir fait table rase des maîtrises, des jurandes et des titres de noblesse, d'avoir brisé d'un seul coup toutes ces vieilles institutions qu'on ne pouvait réformer tant elles étaient devenues vicieuses.

Nous comprenons que l'état actuel de la société jette quelquefois certains esprits dans des regrets des anciennes organisations. Leurs regrets sont superflus, et toutes tentatives pour reconstruire le passé seraient bientôt le signal de nouvelles catastrophes. Notre époque est grave ; nous avons souvent signalé les difficultés qu'elle est appelée à résoudre. L'organisation de l'industrie, et notamment de l'atelier, nous paraît la plus importante. Le pouvoir le comprend vaguement, mais il le comprend mal ; d'ailleurs que peut-il faire ? — Nous avons souvent démontré que, tel qu'il est organisé en France, il manque de force et de vitalité.

Son rôle est négatif de toute amélioration ; il semble consister à faire de la police municipale, c'est-à-dire à maintenir l'ordre dans les rues, à réprimer les infractions à la propriété, à la sûreté des citoyens, à contresigner des ordonnances de nominations aux fonctions publiques ; aussitôt qu'il veut toucher à une question sociale, il est paralysé. De son côté, il se croit engagé à ôter aussi toute activité aux autres corps politiques ; de là les forces gouvernementales sont employées à des luttes mesquines, incessantes et dangereuses. Sans remonter bien haut dans le cours de cette session, nous avons eu des exemples frappants de cette lutte. Du côté du pouvoir, on a présenté un projet qui, bien administré, aurait été éminemment utile au pays ; la chambre des députés l'a rejeté, et pourtant le pays voulait promptement quelques grandes lignes de chemin de fer.

La chambre élective a reproduit de nouveau sa proposition sur la conversion de la rente ; le pouvoir, par l'organe de la chambre des pairs, l'a dédaigneusement repoussée.

Voilà donc, dans deux faits immédiats, éclatants, l'antagonisme bien constaté entre la chambre élective et le gouvernement.

Mais le pouvoir a-t-il donc quelque appui sérieux à opposer à la chambre élective ? La France a-t-elle quelque grande institution qui puisse donner de la fixité au sol et le raffermir ? Examinons.

La magistrature applique les lois ; son rôle politique est restreint. Le jury d'ailleurs et la cour des pairs ont absorbé les jugements qui intéressent la sûreté de l'état. La magistrature n'est donc pas une institution fondamentale pour l'état au milieu des crises ? Que peut-elle faire ? plier et attendre ? Nous ne sommes plus au temps où elle venait au nom des lois revendiquer quelques garanties populaires, ou raffermir le trône ébranlé en faisant tête aux émeutes et à leurs chefs. La machine dite administrative est à tout venant ; elle fonctionne indirectement pour tous les pouvoirs, et obéit sur un ordre télégraphique.

Avons-nous des corporations dans la bourgeoisie qui la

relient et lui donnent de l'influence dans les affaires ? La bourgeoisie a cherché à s'organiser, mais le pouvoir s'effraie de toute organisation.

La garde nationale, qui est l'expression la plus large de la force de la classe moyenne, a été brisée partout où le pouvoir a cru utile de la faire. Là où les institutions sont sans appui contre l'arbitraire, elles ne peuvent prendre racine ; elles ne sont qu'une vaine forme ; l'arbitraire seulement les conserve par hypocrisie. Ainsi, qu'on scrute notre société française et partout on verra que rien n'est profondément établi, que les institutions nous manquent, que chaque fraction de la société qui se croit apte à exercer une influence cherche à se poser comme privilégiée, à absorber la puissance sans pouvoir pourtant y parvenir, que nous sommes enfin forcés de vivre tous au jour le jour, par cela même que nous n'avons pas de garanties politiques qui n'aient été violées, pas d'institutions que l'arbitraire ne puisse atteindre, pas de forces assez profondément enracinées pour résister à ses coups.

Cette absence d'organisation frappe tout aussi bien le pouvoir de crainte que la masse de la société ; si rien ne résiste ouvertement à ses tendances, s'il peut entraver tous les germes d'améliorations, il éprouve une résistance tacite qui le rend incapable de rien fonder, et pourtant il se prend parfois à regarder autour de lui, à s'interroger sur la situation dans laquelle la France est placée. Et entre lui et les masses que voit-il ? — Quelques courtisans qui vendent à tous leurs flatteries ; un clergé qu'il caresse, qui se rit de ses craintes et de ses avances, et qui ne fera rien qui puisse le raffermir ; une noblesse ancienne qui le persifle et sème sous ses pas des intrigues nombreuses ; une bourgeoisie inquiète et remuante, prête à passer tout entière dans les rangs de l'opposition ; enfin restent le peuple et l'armée, les deux grandes puissances du moment. — L'armée est organisée, le peuple ne l'est pas ; mais l'armée vient du peuple, l'armée a des souvenirs, elle avait des espérances ; on la travaille ; son dévouement peut parfois être mis à de rudes épreuves, trop rudes peut-être pour qu'il soit inébranlable.

L'armée a besoin aussi de sentir le sol raffermi autour d'elle. Sa vocation est la guerre pour l'agrandissement et la dignité de la France, elle répugne à la guerre civile. Comment raffermir ce sol ? Comment donner à la société une assiette durable ? Voilà le problème de l'époque. Qui le résoudra ? l'association.

La France a une tendance industrielle ; elle veut conquérir un état florissant, exercer par l'intelligence et les découvertes dans les arts la suprématie qui lui appartient sur les autres peuples de l'Europe ; elle sait qu'elle ne le peut qu'avec la paix ; la paix n'est possible que du jour où le peuple aura satisfaction dans ses légitimes prétentions, que du jour où il ne sera pas dépouillé de toutes ses garanties : jusque-là quel intérêt a-t-il à vouloir que tout soit calme et stable ? Qui ne voit aussitôt que ce qui attise les ambitions, que ce qui fait concevoir les entreprises les plus singulières, c'est positivement la certitude que les intérêts d'un grand nombre d'hommes ne sont pas tellement assurés qu'ils ne puissent espérer quelque amélioration dans les nouvelles commotions.

Ces jours passés, le Journal des Débats s'extasiait sur les pompes monarchiques du couronnement de la reine d'Angleterre ; ce qui faisait sa joie, ce sont les acclamations de John Bull saluant une petite reine de 18 ans. En Angleterre, il y a des institutions qui ont une valeur réelle et dont la partie philosophique est immense.

Qu'on donne à la France le droit d'association, qu'on le règle, qu'on le dirige, et nos embarras commenceront à s'aplanir. Qu'on nous rende le droit de discussion, et nous

verrons la presse prendre un essor plus rationnel que par le passé. Alors cessera peut-être le *décau* qui inquiète le pouvoir, la lutte et le *save qui peut* que signale la Presse parmi les travailleurs isolés.

Le pouvoir songe quelquefois à l'organisation de la démocratie ; mais il veut l'organiser dans ses intérêts à la façon du moyen-âge. La démocratie ne se laissera pas faire ainsi ; qu'on la laisse agir, elle saura bien trouver une solution pacifique aux difficultés dont son existence est environnée. — En ce moment, la loi d'association est dans toutes les volontés ; on en sent le besoin, on a les yeux sur le crédit, sur les sociétés par actions ; on entrevoit qu'il n'y a pas de crédit sans association ; on voit aussi que, si l'association est moins entravée dans le haut de la société, elle est un besoin plus indispensable dans ses parties inférieures, que le crédit est utile partout, qu'il ne peut se créer par des individus isolés, et s'adresser également à des individus qui ne trouvent pas de garants : où donc les classes industrielles trouveront-elles des cautions, si ce n'est dans leur sein ?

La société est en marche ; elle va vers une destination qu'il est facile d'indiquer et de rendre moins périlleuse ; elle va vers l'application des facultés de l'homme en mesure composée. Tout s'est fait jusqu'à ce jour par des efforts fractionnés ; tout doit s'entendre par le principe des agglomérations de forces : c'est là le secret de l'avenir, c'est sur cette base qu'il faut organiser. Que ceux qui veulent de la stabilité y songent donc.

Paris, 7 juillet 1838.

La grande affaire du couronnement de la reine Victoria a retardé un peu la solution de la question hollando-belge. Les plénipotentiaires de la conférence ont ajourné leurs négociations. Mais dans les cabinets du continent on n'a pas entièrement abandonné les négociations. La conduite que le cabinet français a tenue jusqu'à présent est encore un mystère, et les interpellations adressées hier à la chambre des pairs par MM. de Montalembert et Villemain n'ont produit aucune explication positive, puisque M. le comte Molé s'est contenté de rappeler la conduite passée de la France, et de la prendre pour gage de sa conduite à venir dans les affaires hollando-belges. C'est déjà quelque chose que de déclarer qu'on n'abandonnera pas les intérêts de la Belgique ; mais il aurait fallu faire savoir jusqu'à quel point le cabinet des Tuileries doit se prononcer pour l'exécution du traité des 24 articles. Des renseignements particuliers nous portent plus que jamais à croire que l'intention de M. Molé est de forcer le cabinet belge à signer le traité de novembre 1831, en faisant ses réserves pour les dommages-intérêts qu'il est en droit de réclamer, par suite de la prolongation du *statu quo*, pendant six ans, et pour la partie de la dette des Pays-Bas dont on veut injustement priver la Belgique.

Jusqu'à présent le cabinet de Bruxelles n'a pas voulu consentir à signer le traité à moins que la Hollande ne consentît préalablement à faire droit à ses réclamations. Il nous semble que la Belgique a parfaitement raison de vouloir avant tout obtenir satisfaction : car, du moment où le traité des 24 articles sera signé, le roi de Hollande fera la sourde oreille à toutes les négociations que l'on voudra entamer. Il se montrera bien plus déterminé à ne rien céder, du moment où les intérêts de la Hollande ne seront plus compromis par son obstination.

Nous serions tentés de croire, d'après ce qui précède, que les affaires hollando-belges sont encore éloignées d'une solution ; mais nous recevons aujourd'hui quelques renseignements qui font craindre de nouvelles et sérieuses complications de ce côté. Il circule en ce moment à Francfort quelques bruits sur la conduite que la diète germanique aurait l'intention d'adopter relativement à la solution préalable de cette affaire. Elle se chargerait pour sa part de faire exécuter le traité du 15 novembre 1831, en ayant, s'il le faut, recours à la force armée. Dans le but de tranquilliser l'étranger et pour imprimer à cette mesure le cachet fédéral, on ne se servirait pas de troupes prussiennes ; mais il serait fait un appel aux contingents des 7^e, 8^e et 9^e corps d'armée.

LA CHRONIQUE SCANDALEUSE.

Les cérémonies du couronnement sont terminées à Londres ; rien ne manque plus à la royauté de Victoria Ire : c'est une souveraine de plus dans ce monde où il y en a tant, car, dans ce monde, toutes les belles femmes sont reines ou du moins peuvent l'être.

Nos diplomates littéraires vont revenir, en attendant que le couronnement de l'empereur d'Autriche les appelle sous d'autres cieux. A Milan, ce sera encore plus beau qu'à Londres. Figurez-vous que, dans les cérémonies du couronnement impérial, tout le monde portera l'ancien costume espagnol, tel que vous le voyez dans le *Mariage de Figaro*, à la Comédie-Française. De sorte que l'ambassadeur de France devra se faire confec-tionner un habit complet sur le modèle de celui que porte M. David jouant le rôle du comte Almaviva. Les journalistes historiques qui voudront assister aux solennités, et se mêler quelque peu aux cortèges, devront se revêtir de ce même costume de rigueur. Il en est plus d'un que vous voudriez bien le justaucorps de satin. A Londres, si les envoyés de la littérature ont été exposés à bien des tribulations, ils ont pu du moins conserver l'indépendance de leur habit ; s'il en était autrement, pour entrer dans l'église de Westminster, on pouvait se présenter avec un frac moderne, et cet avantage devait bien être compté pour quelque chose dans le prix du spectacle.

Quinze ou vingt journalistes français ne seront pas allés en Angleterre sans essayer de recueillir dans leur voyage quelques nouvelles et fertiles, et il est probable que nos ambassadeurs, outre d'excellentes descriptions sur les fêtes du couronnement, rapporteront plusieurs projets d'innovations emprun-

tés à leurs confrères les journalistes anglais. Cette voie a déjà été tentée souvent et sans succès. D'habiles explorateurs ont eu mission d'étudier la presse anglaise, et de voir si elle n'offrirait pas quelques procédés, quelques pratiques dont l'application serait heureuse chez nous, et que nous pourrions transplanter et naturaliser avec fruit dans nos feuilles périodiques. Ces recherches ont été vaines : tout ce que la presse a de particulier tient aux mœurs du pays et ne saurait être introduit en France.

Par exemple, les journaux anglais exploitent le scandale d'une façon que nous n'admettrions jamais. Et pourtant, à juger les deux nations sur les apparences, on pourrait croire que nous autres, peuple vif, curieux, causeur, rieur et vivant en dehors, devrions être plus avides de recueillir le scandale et plus indiscrets pour le produire que les Anglais, nation sérieuse, grave et vivant peu en société. Mais il y a dans nos mœurs une mesure et un bon goût qui tiennent à notre civilisation, beaucoup plus avancée que celle de nos voisins. Et puis, nous avons assez d'esprit pour pouvoir nous passer de certaines violences, tandis que les gens qui ne savent pas donner aux choses un tour délicat et fin sont quelquefois obligés d'avoir recours à des expédients grossiers. Voilà pourquoi la licence des personnalités offensantes est poussée jusqu'à ses dernières limites dans quelques gazettes anglaises. Ces petites anecdotes que l'on colportait autrefois chez nous sous le *manteau*, ces nouvelles à la main dont on faisait circuler le piquant manuscrit dans les boudeurs de la Régence, s'impriment à Londres avec des vignettes et des fleurons, et sont vendues ouvertement dans les rues par des crieurs qui en proclament le titre, ainsi que les noms des personnages. De plus, et pour ajouter à la publicité, ces noms, qui appartiennent souvent à la plus haute aristocratie, sont

écrits en grosses lettres sur d'énormes pancartes que les vendeurs de chroniques promènent au bout d'une longue perche, en guise d'étendard de scandale.

Il y a quelques jours, le valet de chambre d'un lord, voyant ainsi promener le nom de son maître, et entendant vociférer le programme d'une notice injurieuse, prit le colporteur au collet et le conduisit au tribunal de police. Le magistrat, après avoir reçu la requête du plaignant, lui répondit que le délit n'était pas de sa compétence, et que le lord insulté pouvait, si bon lui semblait, intenter une action civile au pamphlétaire ; puis il renvoya les parties, tout en réservant les droits du colporteur arbitrairement arrêté dans l'exercice de son industrie. Et à propos d'un duel qui tout récemment a fait quelque bruit, un journal intitulé le *Satirique* a publié un article dont l'outrageant cynisme a dû singulièrement étonner les ambassadeurs de la presse parisienne.

Voici comment on rend compte d'un bal dans un journal qui se pique d'être bien informé, et qui spéculé sur le scandale : — Une fête brillante a eu lieu avant-hier chez lord D... (les noms sont écrits en toutes lettres dans le texte anglais). Les appartements étaient décorés avec goût, mais on a critiqué les rafraichissements qui n'étaient pas servis avec assez d'abondance. — Parmi les plus jolies danseuses, on distinguait miss A..., miss T... et lady S... qui fait beaucoup parler d'elle depuis la dernière visite que lui a rendue le marquis de C... pendant que lord S... était à la chambre des pairs ; visite qui n'a pas duré moins d'une heure trois quarts. — On a remarqué que miss P... avait de fort beaux diamants. Comment M. P..., qui n'a que deux cents livres de rente, peut-il donner à sa femme des diamants que les connaisseurs évaluent à trois mille guinées ? Ce

Le commandement en chef serait préalablement confié au gouverneur de la forteresse fédérale de Luxembourg, le landgrave Louis de Hesse-Hambourg. La prise de possession des parties de territoire dont il s'agit serait effectuée au nom de la diète germanique pour le roi des Pays-Bas comme grand-duc de Luxembourg. Néanmoins, le roi des Pays-Bas n'en serait bien en possession qu'après le règlement des autres points litigieux entre la Hollande et la Belgique. La diète a déjà demandé à plusieurs gouvernements, et notamment à la Hesse électorale, de quels corps de troupes ils pourraient disposer promptement.

Dans le cas où la haute diète germanique adopterait une mesure pareille, et où la Belgique refuserait de se soumettre, nous demandons ce que ferait le cabinet de Tuileries. Se déclarerait-il en hostilité avec la diète de Francfort, et par suite avec la Prusse et la Hollande, ou bien abandonnerait-il la Belgique? Dans ces deux hypothèses, les affaires hollando-belges peuvent amener de graves complications diplomatiques.

Nous lisons dans la *Gazette d'Augsbourg* du 2 juillet l'article suivant, qui porte le signe caractéristique des articles communi-
qués, deux croix :

« De la Prusse, fin juin.

« Les souverains réunis dans notre capitale n'y étaient, dit-on, venus chercher que la distraction, et l'on ajoutait qu'ils ne s'y étaient pas occupés de graves intérêts ni d'affaires sérieuses. Cependant les affaires publiques ont gagné, par suite de ce rapprochement des puissances et de ces illustres personnages. Ces rapports, établis d'une manière plus étroite entre les divers souverains, pourraient, à la longue, faire cesser la froideur qui existait entre les cours du Nord et celles de l'Occident; les souverains légitimes ont sans doute fini par reconnaître les nobles efforts de la politique occidentale, désireuse de se mettre à l'unisson avec eux. Il était difficile que cette combinaison fût vue d'un œil favorable en certains lieux; mais il paraît prouvé que désormais les répugnances jusqu'ici flagrantes vont cesser, et ceux-là même qui tenaient à honneur de faire de l'opposition à un nouvel ordre de choses vont s'y rallier. »

Voilà de bien douces espérances; mais comment concilier ces dispositions libérales avec ce qui a transpiré des royales entrevues de Berlin, et avec la propagande vagabonde que fait hors de ses états l'autocrate des Russies, l'Agamemnon de la sainte-alliance? Le voyage imprévu de Nicolas à Stockholm, son arrivée non moins imprévue dans le port de Copenhague, son retour prochainement annoncé en Allemagne, et la part qu'il doit prendre au congrès de Tœplitz, seraient des actes bien méritoires s'ils n'avaient d'autre but que de cultiver et de faire épanouir dans l'âme des rois des dispositions bienveillantes en faveur de la politique occidentale. Quel âge d'or et de fraternité ne serait-on pas en droit d'attendre des philanthropiques excursions d'un pareil missionnaire? En vérité, cela nous paraît trop beau, et nous soupçonnons fort l'article communiqué de la *Gazette d'Augsbourg* d'avoir pour objet d'endormir les cabinets de l'Occident sur quelque grande conspiration de l'alliance orientale.

En réponse aux meilleures insinuations de la *Gazette d'Augsbourg*, l'*Europe*, journal du légitimisme le plus orthodoxe, publie ce matin les lignes suivantes :

« Nous recevons de Stockholm des renseignements fort curieux sur l'entrevue de l'empereur de Russie et de Bernadotte. Il a été convenu entre les deux cours que le Sund serait fermé aux escadres anglaises et françaises, à la réquisition d'une des deux puissances signataires; cette convention sera notifiée au roi de Danemarck et lui sera commune. Le fils aîné de Bernadotte accompagne le czarévitch, fils de l'empereur Nicolas, au sacre de Milan. »
(*Le National*.)

On ne compte plus les scandales ecclésiastiques; ils se multiplient avec une effrayante rapidité. Les causes de ces abus souvent monstrueux sont connues; l'arrêt de la cour de cassation et surtout l'appui presque exclusif que donne le gouvernement au catholicisme, dans toutes les occasions, suffiraient pour expliquer l'impudence et l'imprudence d'un grand nombre de membres du clergé. Les journaux rapportent, d'après le *Journal de Rouen*, l'incendie d'une maison de cette ville et la mort de deux pauvres petits enfants qu'on ne put arracher du milieu des décombres. Le lendemain, le clergé de Saint-Maclou fut requis par les parents des deux victimes pour procéder à leur inhumation. Un jeune vicaire, qui présidait à la cérémonie, voulut faire prendre au convoi la route directe du cimetière. Pourquoi cette proscription? L'union des père et mère n'avait pas été bénie à l'église, et ils n'avaient pas payé, d'ailleurs, la rétribution de 1 fr. 25 c. à laquelle sont taxés les indigents pour un pareil office. Cette dernière difficulté n'en était pas une, car l'oncle des deux enfants et toutes les personnes du convoi s'offrirent à la lever. Mais le jeune vicaire persista.

Cependant le scandale allait croissant. Trois à quatre mille personnes entourèrent le corbillard, et, malgré les efforts du conducteur, le peuple dirigea le corbillard jusqu'à l'église.

luxe justifie certaines suppositions dans lesquelles l'honorable sir G... joue le rôle de Jupiter se transformant en pluie pour ramener le beau temps dans le cœur de lady Danaë. — Sir Anthony L..., qui est toujours le plus ridicule entre tous les fâts de la Grande-Bretagne, a dansé trois contredanses avec miss Elisa H... En épousant miss Elisa, le baronnet ferait une fort bonne affaire; mais les parents de la jeune personne prendront sans doute des informations, et il sauront que le baronnet a le désagrément d'être complètement ruiné. Son tailleur, l'estimable M. Sandford, de Piccadilly, sollicite en vain le paiement d'un mémoire qui remonte à trois ans. Ce sont trois années d'élégance et de fashion que sir Anthony doit à plusieurs marchands.

— Malgré ses cinquante ans sonnés à la Saint-Martin, lady Georgina N... s'est montrée couronnée de roses, et plus décolletée que ses moyens ne le lui permettent. Lady Georgina s'est rendue l'été dernier sur le continent, dans l'espoir d'y retrouver sa jeunesse et ses attraits qu'elle a égarés un peu partout dans le bon temps, et qu'elle a distribués à plusieurs nations avec une générosité toute cosmopolite. Les journaux français vantant indiscrètement des élixirs merveilleux, des prodiges de chimie qui régénèrent les beautés décrépites, et entre autres une eau de Ninon qui perpétua pendant près d'un siècle le printemps de cette célèbre courtisane, lady Georgina a fait un voyage à Paris dans le but de reconquérir, au moyen de cette eau de Jouvence et de tous ces élixirs, des trésors qu'elle a dépensés avec une rare philanthropie. Elle comptait que la toute-puissance de la chimie française effacerait ses rides gagnées sur tant de champs de bataille, et lui rendrait des grâces dont elle saurait faire encore un joyeux emploi; mais, malheureusement pour lady Georgina et pour le public, ce miracle ne s'est pas

Le clergé y avait introduit des soldats de la ligne; mais ces braves militaires, instruits du motif de leur convocation, se gardèrent, on le pense bien, de toute démonstration. Le vicaire accorda enfin ce qu'on ne lui demandait plus, et dit les prières. Le maire et le commissaire central de police arrivèrent au moment où le convoi sortait de l'église. Le premier adressa au vicaire, sur l'inconvenance de sa conduite, des réprimandes qui furent aigrement accueillies. Le reste de la cérémonie se passa tranquillement.

ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE DE LYON.

Au Rédacteur du Censeur.

Lyon, le 7 juillet 1838.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que ce matin un chien qui avait été conduit par un propriétaire de la ville à l'École vétérinaire pour y être traité comme suspect de rage, a mordu trois élèves. Afin qu'un événement aussi malheureux ne se renouvelle pas, je vous prie d'avoir l'obligeance d'insérer dans un de vos plus prochains numéros l'avis ci-joint qui importe également à la sûreté publique.

Agréer, etc.

Le directeur de l'École royale vétérinaire de Lyon,
DE VERDTS.

Le directeur de l'École royale vétérinaire de Lyon prévient le public qu'à dater du 7 juillet courant les chiens que les propriétaires amèneront aux infirmeries de l'École ou aux consultations gratuites ne pourront pénétrer dans l'intérieur de l'établissement s'ils ne sont muselés et tenus en laisse. Cette mesure sera de toute rigueur.

Le *Journal du Commerce* donne sur l'accident arrivé aux Brotteaux les détails suivants; ils diffèrent de ceux qui nous avaient d'abord été transmis.

Un accident déplorable a eu lieu vendredi aux Brotteaux. Voici les détails exacts que nous avons pu recueillir :

A quatre heures et quart environ de l'après-midi, le sieur Colombier, qui a succédé au sieur Mourguet dans l'exploitation du *Jardin-Chinois*, était occupé dans sa cave à la confection des pièces d'artifice qui devaient figurer dans le divertissement pyrotechnique qu'il a l'habitude d'offrir tous les dimanches à ses habitués. Tout-à-coup, au moment où il essayait une pièce, le feu s'est spontanément communiqué, soit à d'autres pièces déjà confectionnées, soit à la poudre qui se trouvait dans cette partie de la maison, et en un instant plusieurs détonations ont eu lieu. Les flammèches et étincelles lancées par ces diverses explosions ont eu bientôt communiqué l'incendie, et toute la maison, à la vérité construite seulement en planches et briques, est devenue rapidement la proie des flammes. Ce qu'il y a de plus malheureux encore dans cet événement, c'est que le sieur Colombier et son fils, âgé de 8 ans, ont été tous deux grièvement blessés. M. le docteur Petit, dont le zèle se signale toujours en semblables circonstances, a été des premiers à apporter à ces infortunés les secours de son art, et a été dignement secondé par MM. Dussurget et Cléménçon, qui se sont, comme lui, empressés de se rendre sur le lieu du désastre, ainsi que le pharmacien le plus voisin. Après avoir opéré les premiers pansements, ces messieurs ont fait conduire Colombier et son fils à l'Hôtel-Dieu.

Une autre victime de ce sinistre est un maçon qui était venu pour donner des secours, et qui, se trouvant en état d'ivresse, s'est laissé tomber sur un morceau de fer qui lui a fait une grave blessure dans les reins.

La maison a été entièrement consumée, ainsi que tout le mobilier; on affirme heureusement que l'un et l'autre étaient assurés.

Nous recevons la lettre suivante de M. le directeur de la compagnie française de filtrage.

Au rédacteur du Censeur.

Paris, le 5 juillet 1838.

Monsieur,

Suivant, avec le plus vif intérêt, dans votre estimable feuille, la discussion qui se rattache au projet de distribution des eaux publiques dans la ville de Lyon, j'ai lu la lettre de M. le docteur Chapeau, insérée au numéro du 1^{er} juillet, par laquelle il censure assez vivement la préférence donnée par le conseil municipal aux eaux du Rhône sur les eaux des sources de Royes et de Fontaines.

En vous priant ici d'accueillir avec bienveillance quelques observations sur cette lettre, je n'entends nullement entrer en controverse avec votre honorable correspondant sur les matières d'hygiène qui y sont traitées, d'autant que la décision du conseil municipal, qu'on doit, d'après la composition de ce conseil, accepter comme une œuvre de conscience, de lumière et de zèle pour le bien public, a désormais tranché la question de préférence des eaux du Rhône aux eaux de source, d'une manière qui paraît absolue et définitive. Je veux seulement, dans l'intérêt de la vérité, autant que dans l'intérêt de la compagnie que je dirige, relever une erreur de fait qui a échappé, sans nul doute

opéré. — On pourrait conseiller à l'honorable sir James P... de consacrer à ses intérêts privés une partie des soins qu'il donne aux affaires du pays. L'Angleterre n'est pas assez indiscrète pour demander à ses représentants le sacrifice de leur honneur domestique. Les orateurs du parlement ne sont pas tenus, comme diraient nos voisins, d'offrir leur tête de mari en holocauste sur l'autel de la patrie. Que l'honorable sir James veuille donc avec une attention politique sur les intrigues subversives d'un certain lord, le plus sot et le plus audacieux de tous les dandys de Londres. Si un salutaire sentiment de jalousie pouvait préoccuper assez vivement l'orateur pour l'obliger à réduire de moitié la ration de trois discours qu'il débite régulièrement chaque semaine au parlement, tout le monde y gagnerait. — Le jeune Ralph B... portait à ce bal une épingle en brillants d'une grande valeur: c'est le dernier cadeau que lui a fait la respectable lady Henriette H... — Une querelle, qui ne pouvait pas avoir de suites fâcheuses, s'est élevée entre sir Edmond B... et le marquis de C... L'insulte a été grave de part et d'autre; aussi, le lendemain une rencontre n'a-t-elle pas eu lieu entre les deux champions qui se sont déclarés très-satisfaits de ne pas se battre. Il est vrai que l'honneur n'avait pas souffert, car les morts sont insensibles.

Non-seulement le *Satirique* et les gazettes de la même trempe servent régulièrement de pareils aliments à la malignité de leurs lecteurs, mais encore les feuilles les plus graves se permettent souvent des diatribes dans lesquelles la vie privée des citoyens est produite sans aucune espèce de ménagement. A Londres, toute anecdote qui court le monde est infailliblement recueillie par un journal; la presse se fait l'écho de tous les scandales, et le voile de l'allégorie vient rarement déguiser ce que la médi-

fort involontairement, à M. le docteur Chapeau, en ce qui concerne le filtrage des eaux du Rhône.

Si M. le docteur s'effraie, pour le succès du filtrage, de la quantité de limon que charrie le Rhône, dans certains temps de l'année surtout, et pense qu'il serait impossible « d'avoir un » appareil propre à filtrer par jour d'une manière incomplète et absolue neuf millions de litres d'eau bourbeuse » ;

Si M. le docteur Chapeau avait assisté, comme l'ont fait dernièrement à la pompe Notre-Dame de Paris une foule d'hommes de science et de position également éminentes, à se serait convaincu par lui-même que cette prétendue impossibilité n'existe pas, et que ce moyen de filtrage possède, ainsi que l'a reconnu l'Académie des Sciences, toute la puissance et l'efficacité nécessaires pour clarifier les plus grandes masses d'eau. Il y aurait vu, en effet, qu'un seul appareil, dont la dimension ne dépasse pas un mètre carré et fonctionnant sous une pression d'au plus 50 pieds, est susceptible de clarifier par-
faitement en 24 heures plus de 4,000 hectolitres d'eau prise dans la Seine au point où elle est le plus chargée de limon et d'autres matières hétérogènes, et il aurait compris dès lors, fonctionnant sous la même loi (ce qui ne demanderait pas un emplacement de plus de 100 mètres carrés), rien ne serait plus facile que de reproduire le résultat qu'il regarde comme impossible, et de doter la ville de Lyon d'une distribution de près de 100,000 hectolitres d'eau filtrée, si une telle quantité était nécessaire.

Je ne pense pas, Monsieur le rédacteur, qu'on puisse désirer un témoignage plus précis et plus satisfaisant sur la valeur et les résultats de notre procédé de filtrage, que le compte-rendu fait par le *Moniteur*, reproduit dans le *Censeur* du 8. Si l'on considère d'ailleurs que ce procédé n'a reçu l'approbation de l'Académie des Sciences qu'après plus de dix mois d'expériences répétées, faites avec un scrupule exemplaire par quatre des premiers savants de l'Europe et peut-être du monde, MM. Arago, Gay-Lussac, Magendie et Robiquet, il est impossible, ce me semble, que l'esprit le plus rebelle à la conviction ne se rende pas néanmoins à des preuves de cette nature.

C'est, j'en suis convaincu, d'après ce que je sais des lumières et de la bonne foi du docteur Chapeau, ce qui ne manquera pas d'arriver à son égard, lorsqu'il aura pu se pénétrer des réflexions qui précèdent, et surtout lorsqu'il aura pris lecture du rapport de M. Arago.

Agréer, etc.

Le directeur,
JULES MABESCHAL.

Les bateaux à vapeur destinés à faire le service des voyageurs sur le Rhône supérieur, de Lyon à Seyssel et au lac du Bourget, commenceront leur service avant la fin du mois de juillet.

Au Rédacteur du Censeur.

Lyon, le 8 juillet 1838.

Monsieur,

Hier au soir, à dix heures et quart, je passais sous la voûte du Collège, lorsqu'arrivé près de la place, et sans recevoir aucun avertissement, je me sens assailli par des débris de mortier et de briques provenant d'une maison que des ouvriers étaient à décrépir.

Étant en voiture découverte et ne pouvant pas reculer, je me suis vu forcé de traverser.

L'on me répondra peut-être qu'il n'y avait pas de danger; mais il n'est pas moins vrai que j'ai vu tomber plusieurs morceaux de briques assez gros pour occasionner de graves blessures. Il me semble que l'autorité devrait veiller à ce que l'on ne commencent ces sortes de travaux qu'après onze heures, ou tout du moins devrait-elle enjoindre aux entrepreneurs de faire placer aux deux extrémités de la rue des hommes chargés d'avertir qu'il y a du danger à y passer.

Agréer, etc.

HUREVILLE FILS,
Place du Concert, no 8, au 1^{er}.

Paris, 7 juillet 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les condamnés dans l'affaire Huber vont être transférés immédiatement dans diverses maisons centrales de détention. Il y a lieu d'espérer que cette mesure ne s'étendra pas à Mlle Grouvelle, dont la santé donne en ce moment les plus fâcheuses inquiétudes. Elle est hors d'état de supporter les fatigues du voyage; elle a demandé à subir sa peine à la Conciergerie, afin de ne pas être éloignée de sa mère qui est elle-même alitée depuis quatorze ans. M. Jules Favre est le seul de ses amis qui soit admis à la voir.

— Me Delangle, bâtonnier de l'ordre des avocats, doit assister Me Michel (de Bourges) dans la défense de l'accusé Laity.

— Hier au soir, un fourgon est arrivé à Paris portant les dépouilles mortelles d'un maréchal-des-logis des chasseurs d'Afrique qui est mort à Alger des suites de ses blessures.

sance ou la calomnie ont de trop saillant; rarement aussi la crudité du fait est corrigée par la politesse de l'expression: presque toujours, au contraire, la brutalité du style renchérit sur ce que le fond du récit peut avoir d'injurieux ou d'indécent. Rien n'est plus fréquent que de trouver dans les gazettes satiriques des articles intitulés: — « Etat des dettes de M. A... » — « Liste des adorateurs de lady B... » — « Relevé des pertes que l'honorable M. C... a faites au jeu la semaine dernière. » — « Infirmités domestiques de S. S. lord D... » — « Dilapidations et fraudes commises par sir E... » — « Origine de la fortune de M. F... » Il y a peu d'exemples qu'un de ces articles soit suivi d'un procès ou d'un duel. En temps d'élection, le scandale d'immenses développements, le pavé de Londres en est inondé; en tous temps c'est une arme dont se servent les inimitiés et les rivalités secrètes, arme plus redoutable et plus criminelle que le stylet du bravo italien.

Mais ce qu'il y a de plus bizarre dans ces chroniques scandaleuses, c'est que, non contentes d'exploiter l'Angleterre, elles entretiennent des correspondances avec les pays étrangers. Dans un de ces pamphlets qui porte une date récente, nous avons trouvé à l'article *Paris* l'anecdote suivante, dont nous sommes loin de garantir l'authenticité, et que les personnes peu curieuses de scandale feront bien de ne pas lire. Voici l'histoire littéralement traduite; elle est intitulée dans l'origine: *Trois pour un cachemire*.

Il vient de se passer dans un certain monde une aventure assez piquante, dont on s'entretient à demi-mot et que l'on conte en petit comité sous le sceau du secret. Comme on trouverait pas à Paris plus de trente personnes au courant de cette anecdote, nous ne la confierons à nos abonnés qu'en leur

La famille de ce militaire a obtenu du ministre de la guerre l'autorisation de le faire enterrer au Père-Lachaise.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.
Séance du 6 juillet.

A une heure et demie la séance est ouverte.
M. LE MARQUIS D'AUDIFFRET présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à des crédits supplémentaires pour le ministère de l'instruction publique, 2^o le rapport concernant le projet de loi sur le sel. La chambre entend ensuite le rapport du projet de loi portant concession du chemin de fer de Lille à Calais.
L'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif à la fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1839.
M. DE MOROGUES se livre à un long examen des chapitres de ce budget, blâmant quelques dépenses qu'il juge exagérées et exprimant le vœu que l'agriculture ait une plus large part dans les crédits journalièrement demandés aux chambres.
M. D'AUDIFFRET s'explique sur la nature des crédits supplémentaires souvent réclamés par le gouvernement; il déclare que mentaires souvent réclamés par le gouvernement; il déclare que la commission a prêté à leur examen la plus sérieuse attention et a recommandé au ministère la plus grande réserve dans l'emploi de cette faculté, l'engagement à ne pas oublier que le budget annexé est déjà chargé de 280 millions qui grèvent l'avenir, et qu'il est de toute sorte escompté à l'avance les profits des exercices futurs.

M. LE MINISTRE DES FINANCES rappelle qu'il a déjà, dans une précédente séance, repoussé les reproches adressés à son ministère, sous le rapport des crédits qu'il soutient de nouveau avoir été nécessaires par des dépenses imprévues et indispensables.

M. DEBOUCHAGE fait observer que le ministère compte toujours à tort, dans la somme des épargnes, une somme énorme due à l'amortissement.

Les chapitres du budget sont successivement adoptés jusqu'à celui concernant les affaires étrangères.

M. DE DREUX-BRÉZÉ adresse des interpellations à M. le président du conseil sur les relations de la France avec les pays étrangers, et principalement avec la Belgique. Il s'étonne des mouvements de troupes qui viennent d'avoir lieu, et demande si nous sommes menacés de nous voir, pour la troisième fois, dans la nécessité d'aller prodiguer notre or et le sang de nos soldats pour nos voisins, qui nous doivent déjà, pour les premières expéditions, près de 40 millions.

L'orateur s'étend longuement sur la tactique habile suivie par le roi de Hollande qui, après huit années, souscrit enfin à un traité approuvé par les premières puissances de l'Europe, et dont l'exécution, repoussée par la Belgique, peut amener des difficultés inextricables; il soutient que si la guerre était la suite de l'exécution du traité auquel la Belgique ne peut se soumettre, puisqu'il serait sa ruine et son démembrement, l'Angleterre, notre prétendue amie, s'allierait contre la Belgique et la France.

Enfin, en se résumant, M. de Dreux-Brézé demande si la France, dans le cas où plusieurs puissances se réuniraient pour exiger à main armée, s'il le fallait, l'exécution du traité des 24 articles, prendrait la défense de la Belgique et affronterait les efforts réunis des puissances du Nord, ou si elle laisserait détruire la révolution belge et renverser le trône du prince qui ne peut rien sans notre appui.

M. DE MONTALEMBERT soutient que le traité des 24 articles ne peut être exécuté dans l'état où il est actuellement; il entre dans de longues considérations tendant à établir que l'acceptation du traité par le roi de Hollande n'est qu'une dérision, et qu'il espère seulement, par cette acceptation tardive et déloyale, amener une collision dont il puisse tirer des avantages qu'il aurait vainement cherchés depuis huit années.
La séance continue, il est quatre heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 7 juillet.

La chambre entend un rapport sur plusieurs pétitions; elle envoie au ministre de l'intérieur celle présentée par un habitant de Paris, qui expose que l'obligation de transporter, dans les trois jours, les nouveau nés au bureau de l'état civil, occasionne la mort d'un dixième de ces enfants, dans le premier mois de leur naissance; il demande que l'officier de l'état civil soit, dans certains cas, obligé de se rendre chez les mères des enfants nouveau nés.

M. LE BARON DE TALLEYRAND est introduit et prête serment. On reprend le scrutin, qui n'a pu être complété hier, sur le budget des dépenses pour 1839; il est adopté par 98 boules blanches contre 1 noire. Deux projets de loi accordant des crédits supplémentaires pour une somme de 65,223 fr. au ministre de l'instruction publique, sont adoptés sans discussion. Le premier crédit, de 48,221 fr., est destiné à des améliorations pour la bibliothèque Ste-Geneviève; le second doit subvenir aux frais de publication du *Codex medicamentarius*.

Scrutin: 106 boules blanches, 3 noires.
Plusieurs projets de loi relatifs à des impositions extraordinaires ou à des emprunts votés par les départements de la Seine,

recommandant une grande discrétion.

Il y a un cachemire dans l'aventure, donc il y a une femme. Cette femme se nomme Mme B... Dans une aventure aussi mystérieuse, donner l'initiale de l'héroïne, c'est déjà beaucoup.

Mme B... est une très-jolie femme, à laquelle il ne manque pas une position brillante pour avoir une réputation. Ce n'est pas une de nos merveilleuses que l'on rencontre aux Italiens, à l'Opéra, aux bals aristocratiques et au bois de Boulogne; mais on peut la rencontrer aux Tuileries, au concert Musard et aux premières galeries du Gymnase. Le mari de Mme B... est tout simplement un chef de bureau, un propriétaire ou un avocat. Nous ne disons pas au juste ce qu'il est, afin de dérouter ceux qui voudraient en savoir trop.

Ce qu'il y a de positif, c'est que M. B... ne dispose pas d'un revenu de plus de sept mille cinq cents francs. Avec cela, un ménage qui loge au troisième sur le devant entre la rue Godot-de-Mauroy et le passage Brady, qui se permet le concert Musard et la première galerie du Gymnase, qui ne se refuse, dans l'occasion, ni les douceurs de la citadine, ni l'agrément d'un dîner chez Vésour; ce ménage-là, disons-nous, ne peut se donner le luxe du cachemire.

Cependant, un cachemire était le rêve de Mme B...; c'était le vœu de ses quatre ans d'hymen. Mais pour faire cette splendide emplette, il eût fallu économiser cent louis, et M. B... n'aurait d'après ses comptes que c'était chose impossible.

Un jour, après avoir passé devant un riche magasin de la rue Richelieu, Mme B... rentra chez elle fort agitée. Elle avait vu un magnifique cachemire de l'Inde, fond vert avec des palmes admirables. Celui-là valait mille écus. Mme B... avait les larmes aux yeux, et M. B... disait en soupirant: — Mille

du Bas-Rhin, de la Sarthe, de l'Isère, de la Vendée, et par les villes de Lizieux, de Lyon, du Mans et de Nancy, sont successivement mis aux voix et adoptés, puis votés au scrutin par 106 boules blanches contre 1 noire.

Le projet de loi sur le chemin de fer de Lille à Dunkerque est adopté sans discussion: 108 votants; pour, 105; contre, 3.
— Adopté.
La séance est levée à trois heures.

Faits Divers.

Une ordonnance insérée au *Moniteur* de ce matin, en date du 4 juillet, autorise la société anonyme formée à Paris pour l'établissement et l'exploitation d'un chemin de fer de Montpellier à Cette (Hérault).

— Mme la comtesse de Lipona, se rendant de Paris à Florence, s'est embarquée à Marseille pour Livourne sur le paquebot le *Mentor*.

— Le 4 du courant, les matelots des navires américains amarrés dans le port du Havre se sont réunis au nombre de 250 pour célébrer le 62^e anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis. Ils ont parcouru la ville musique en tête, et précédés par deux marins qui portaient l'un le pavillon américain, l'autre le pavillon français. Après avoir fait entendre un triple hurra sous les fenêtres du consul de leur nation et devant les maisons qui avaient arboré les couleurs américaines, les marins de chaque équipage se sont rassemblés pour dîner ensemble dans les maisons où les attendait un repas commandé par chaque capitaine. Tous les matelots portaient à la boutonnière de leur gilet une touffe de favoris tricolores.

— M. Leurethegey, lieutenant de port de deuxième classe au Havre, est élevé au grade de lieutenant de première classe, et se rend, en cette qualité, à Cherbourg où il remplira les fonctions de capitaine de port.

— Nous avons dit que la cour des pairs n'était point disposée à entendre des témoins dans l'affaire Laity. Ce qui semble confirmer cette assertion, que nous maintenons de toutes nos forces, c'est que MM. Belmontet et Landois, entendus dans l'instruction, ont été autorisés à quitter Paris avant l'ouverture des débats.

— M. de C..., capitaine-adjutant-major au 11^e régiment de chasseurs, s'est brûlé la cervelle lundi dernier à Limoges. C'était un militaire d'une grande probité et d'une extrême rigidité dans le service; tous ses camarades l'estimaient.

Malgré les démarches du colonel, le clergé a refusé d'assister à l'enterrement; le préfet a même insisté inutilement auprès de l'évêque. Un détachement du 11^e chasseurs, musique en tête, et le corps des officiers, ont conduit M. de C... à sa dernière demeure. Sur la tombe non encore refermée le colonel a prononcé ces mots:

« Loin de moi la pensée de faire entendre des paroles de haine et de colère sur le cercueil d'un homme que Dieu seul a le droit de juger. Si, par un acte d'intolérance indigne de notre siècle, le clergé a refusé de nous prêter son assistance pour rendre les derniers devoirs à notre camarade, que nos larmes et nos regrets lui tiennent lieu de prières et d'eau bénite.

» Il fut homme probe et loyal militaire; puissent ses vertus nous servir d'exemple! »

Le *Progressif* de Limoges qui nous donne cette nouvelle annonce encore deux autres suicides, accomplis presque le même jour dans la localité.

— On se rappelle qu'une voiture contenant deux escrocs, une vicomtesse et son cavalier, stationna dernièrement à la porte du préfet de police, et que quelques bonnes gens prirent ce jeune homme mince et blond pour le prince Louis. On sait encore que ces deux aventuriers avaient été arrêtés au Havre. La dame, qui s'y faisait appeler la vicomtesse Ordener, s'était installée dans un des principaux hôtels; la promenade sur la jetée, le piano, le spectacle, telles étaient ses importantes occupations. Cette dame, accompagnée de son très-assidu *cavaliere sirvente*, attendait l'arrivée très-prochaine d'un oncle d'Amérique. La police ne lui a pas laissé le temps de l'embrasser. On ne dit pas pour quel péché la vicomtesse et son ami ont été ainsi placés forcément sous la protection de la police.

— On a répandu le bruit que le départ de Paris du 16^e régiment d'infanterie légère n'était pas étranger au procès qui va se juger à la chambre des pairs, et que plus de trente officiers, liés par une sorte d'association, avaient conspiré l'expulsion de leur colonel. Sur renseignements plus positifs, nous pouvons affirmer que les causes de dissension sont tout-à-fait étrangères aux affaires politiques. L'histoire du 16^e léger est celle de toute l'armée, où chaque jour la discipline se relâche davantage par l'oubli, de la part des chefs, des liens qui les rattachent à leurs inférieurs.

Extérieur.

Nous recevons des nouvelles de Buenos-Ayres jusqu'à la date du 3 mars. Le blocus à cette époque continuait à être mené avec vigueur, et la ville, privée des communications de l'extérieur, commençait à manquer de vivres. Le gouverneur Rosas

écus!... C'est inabordable!... S'il ne coûtait que cinq cents francs, je ne dis pas.

Il y avait dans cette phrase toute une destinée de mari. Mme B... avait rencontré au Gymnase un agent de change qui s'était épris de ses beaux yeux bleus, et au concert Musard un premier clerc de notaire à qui son petit pied avait fait tourner la tête.

Bientôt les beaux yeux de Mme B... furent d'intelligence avec les tendres regards du financier, et son petit pied se laissa doucement froisser par la botte vernie du premier clerc.

Un poète philosophe et impertinent a dit: Vertu sans cachemire est un meuble inutile.

Un prosateur moraliste et pessimiste a écrit quelque part cet aphorisme désespérant: « Une femme fidèle est un objet de luxe que l'on ne peut pas se permettre lorsque l'on n'a que sept mille cinq cents francs de rente. »

Et philosophes, moralistes, prosateurs et poètes, impertinents ou non, ont tous et toujours été d'accord pour regarder le cachemire comme la perte des ménages.

Le fait est que, deux mois après avoir vu le précieux châle de la rue de Richelieu, Mme B... avait sur ses épaules ce séduisant et moelleux tissu. Cependant, le revenu de M. B... n'était pas augmenté d'un centime, mais les visites que recevait Mme B... s'étaient augmentées d'un agent de change et d'un premier clerc.

Le plus difficile n'avait pas été d'avoir le cachemire; mais l'embarras était de pouvoir le porter sous les yeux du mari et des deux adorateurs. Pour en venir là, Mme B... avait employé

avait même, dit-on, été forcé de prescrire des mesures sévères pour assurer à ses troupes la subsistance de chaque jour. L'amiral Leblanc, commandant la station du blocus, a adressé dernièrement aux équipages placés sous ses ordres la proclamation suivante que nous reproduisons textuellement:

« Officiers, sous-officiers et matelots, Le gouvernement Argentin, au mépris de ce qu'il doit à la France, refuse de la traiter dans ses relations politiques selon le rang qui lui appartient.

» Il prétend s'affranchir à notre égard du droit commun des nations; il veut faire peser sur nos compatriotes établis sur son territoire une odieuse et cruelle tyrannie.

» Il refuse au gouvernement du roi d'adhérer aux demandes justes et modérées qui lui ont été adressées par son représentant.

» La France, toujours généreuse, a long-temps espéré que la longanimité dont elle faisait preuve serait mieux comprise. Le terme est arrivé auquel elle ne peut plus souffrir une conduite contraire à ses droits et à sa dignité. Nous commençons les hostilités en bloquant Buenos-Ayres, et si nos efforts ne parvenaient pas à ramener son gouvernement à des sentiments de justice et d'équité, s'il persistait à exciter la colère de la France, l'exemple d'Alger pourra lui rappeler la manière dont elle sait punir les imprudents qui s'exposent à la blesser.

» La distance ne saurait être une garantie pour Buenos-Ayres, nous avons des vaisseaux pour la franchir.

» Officiers, sous-officiers et matelots, c'est à nous qu'il appartient de protéger nos frères que l'étranger veut opprimer.

» Nous remplirons la noble tâche que le pays nous a confiée, nous répondrons à sa confiance; il doit compter sur nous, chacun fera son devoir. *Vive le roi!* »

Variétés.

On nous adresse la lettre suivante: Monsieur le rédacteur,

Absent depuis plus de dix ans de Lyon, ma patrie, j'y suis rentré il y a peu de temps. Avec quel plaisir j'ai parcouru les différents quartiers et j'ai contemplé les nombreux embellissements qu'on y exécute! Sous ce rapport, Lyon n'est pas en arrière de ce qui se fait dans d'autres villes, à l'exception du quartier de St-Just où j'ai reçu la naissance et où j'ai passé mes premières années.

Dernièrement, après une longue promenade, je m'assis au pied des restes d'aqueducs romains existant encore sur les restes de Loyasse. Comme Volney sur les ruines de Palmyre, j'évoquai les siècles écoulés et je me représentai l'ancienne métropole des Gaules dans toute sa splendeur, avec son palais des empereurs sur l'emplacement de l'Antiquaille, son *forum vetus* à Fourvières, son amphithéâtre dans l'ancien clas des Minimes, ses bains magnifiques si bien conservés dans la maison de santé des *Bains-Romains*, et surtout ses trois lignes d'aqueducs majestueux si dignes de la grandeur du peuple-roi, amenant de plusieurs lieues des eaux pures et abondantes; je me représentai ce peuple nombreux circulant dans les rues et sur les places, remplissant les édifices publics, applaudissant aux jeux sanglants des gladiateurs dans l'amphithéâtre. De là, tout-à-coup ma pensée me transporta au moyen-âge, époque où St-Just a eu aussi ses temps de prospérité, alors qu'un vaste cloître, entouré de fortes murailles et de vingt-deux tours carrées, renfermait dans son enceinte la magnifique église reconstruite en 475 par saint Patient, vingt-troisième archevêque de Lyon, et les demeures des lévites consacrés à son service.

C'est dans ce cloître qu'Innocent IV a résidé sept ans dans le XIII^e siècle, fulminant l'anathème contre l'empereur Frédéric II; c'est au concile œcuménique convoqué par ce fougueux pontife que vinrent se rendre l'empereur d'Orient, les comtes de Toulouse et de Provence, les ambassadeurs des principaux monarques de la chrétienté et une foule de prélats et de docteurs. La congrégation préliminaire s'ouvrit dans le réfectoire des chanoines. Ce concours de tant de personnages importants répandait la vie et l'aisance dans le bourg de St-Just.

Ce fut après la mort du pontife que fut achevée la nouvelle église édifiée sur les ruines de l'ancienne avec plus de somptuosité encore, et qui fut de nouveau détruite par le farouche baron des Adrets. St-Just fut ensuite plusieurs fois le séjour des rois de France lors de leur passage à Lyon. Saint Louis, Philippe-le-Bel, Charles VIII et la reine Anne de Bretagne; ainsi que François I^{er}, y passèrent quelque temps. Ce dernier y laissa la reine Claude son épouse et la duchesse d'Angoulême sa mère qu'il institua régente du royaume, lorsqu'il partit pour sa malheureuse campagne d'Italie. Les deux reines demeurèrent trois mois dans ce bourg. Le superstitieux et cruel Louis XI visita plusieurs fois l'église de St-Just, et lui prodigua les marques de sa libéralité. Hélas! que sont devenus ces temps de la splendeur de l'ancienne ville romaine et du bourg du moyen-âge? Ses monuments sont détruits, quelques ruines romaines seulement rappellent sa gloire passée au voyageur curieux; mais il ne reste aucun vestige de la somptueuse église et des édifices du moyen-âge. Mon œil errait tristement sur l'amas informe de bicoques qui entourent l'église de St-Irénée, et qui contrastent d'une manière si pénible avec le paysage riant et luxueux qu'on a devant soi. Je rentrai dans le faubourg pour m'arracher à mes réflexions et rendre visite à un ancien ami. Je lui demandai s'il n'était pas possible de donner quelque activité au

les ruses d'une habile diplomatie. Voici comment les choses se sont passées:

L'agent de change a d'abord donné le cachemire, payé par lui à sa juste valeur. Puis, le premier clerc, ayant, à propos de la fête de Mme B..., témoigné le désir de faire un cadeau, et désirant y mettre douze cents francs, on a fait venir dans un moment opportun une prétendue marchande à la toilette, qui a présenté le châle tout neuf comme une occasion précieuse, que l'on pouvait acquérir moyennant soixante napoléons. L'affaire a été conclue. La même revendeuse est apparue ensuite un beau matin dans le ménage, à l'heure du déjeuner, et elle a offert le châle comme venant d'une danseuse de l'Opéra qui, se trouvant dans une position difficile, laissait pour cinq cents francs ce magnifique thibet, présent d'un ambassadeur.

Le mari a donné son billet de cinq cents francs, comme le clerc ses soixante napoléons, et l'agent de change ses mille écus, et Mme B..., outre son châle, dont chacun lui a fait cadeau, et qu'elle peut porter en face du monde entier, s'est trouvée, par suite de deux ventes fictives, en bénéfice de dix-sept cents francs qu'elle se propose de distribuer aux pauvres, afin de racheter par de pieuses aumônes les torts d'une conduite un peu trop légère.

Jamais intrigue de toilette ne fut plus adroitement combinée et ne réussit mieux. C'est par le plus grand des hasards que la ruse a été dévoilée la semaine dernière aux deux adorateurs. Une rencontre a eu lieu à ce sujet, samedi, à Vincennes. L'agent de change a été légèrement blessé au bras, d'un coup d'épée.

Mais le mari ne se doute de rien. EUGÈNE GUNOT. (Courrier français.)

modeste faubourg, et surtout de l'embellir. — Hélas! me répondit-il, bien loin de là; l'administration municipale vient de prendre une mesure qui causera notre ruine. Au 1^{er} janvier prochain, toute la partie *extra muros* sera comprise dans la limite d'octroi; la population ouvrière désertera nos maisons qui vont rester improductives. — Mais, lui dis-je, ne pourrait-on pas vous accorder quelque compensation? — Certainement, mais nous n'avons que des promesses vagues, et à la lenteur que mettra l'administration à les tuer, la jouissance des améliorations se fera attendre plusieurs années, et notre ruine aura le temps de se consumer; déjà nous manquons d'eau; les trois élégantes fontaines que nous possédons ne donnent qu'un mince filet qui souvent se tarit dans l'été.

Nous avons bien sollicité de l'autorité municipale les travaux suivants dont l'entreprise est urgente. Nous demandons 1^o que le chemin qui conduit de St-Just à Vaise par le bas de Loyasse soit élargi et pavé sur toute sa longueur; 2^o que le chemin entrepris de la rue Trion à l'Observance soit promptement terminé; 3^o que la mairie s'entende avec le génie militaire, dont l'intérêt s'accorde avec le nôtre, pour commencer dans le plus bref délai les travaux du chemin projeté qui doit remplacer celui de Choulans, trop raide, mal entretenu et impraticable pour les voitures chargées. M. le maire a bien dit au conseil municipal qu'il prenait un vif intérêt à nos réclamations et qu'il s'en occuperait; mais quelle que soit sa bonne volonté, nous croyons qu'il faut de temps en temps lui rappeler ses promesses. Le maire d'une grande ville est obligé de s'occuper de tant de choses en même temps, qu'il pourrait fort bien les oublier ou les négliger.

Je demandai à mon ancien ami si ces chemins pourraient attirer à St-Just le passage des rouliers qui se dirigent de Paris à Marseille et dans tout le Midi. Oui, me dit-il; mais pour que la mesure soit complète, il faut construire sur la Saône, en face du cours du Midi, le pont qui doit remplacer le pont Caron, lequel ne peut subsister long-temps, n'ayant jamais été que provisoire, et qu'on édifie un autre pont sur le Rhône, vis-à-vis du cours Suchet, qui conduise au Champ-de-Mars, en longeant l'extrémité méridionale de la prison de Perrache. Par ce moyen, le chemin de Saint-Just se lierait directement avec la grande route de Marseille. Nous avons eu un moment l'espoir que ce projet allait se réaliser, car ces deux ponts font partie des chemins de fer déjà étudiés de Paris à Lyon et de Lyon à Marseille; mais notre espoir n'a pas été de longue durée, les deux chemins de fer ont été ajournés indéfiniment, et il est même question d'abandonner celui de Lyon à Avignon, par la raison que le Rhône y peut suppléer. Cependant on pourrait encore adjuger la concession de ces ponts à des compagnies qui les construiraient à leurs frais.

Voilà, ajouta mon interlocuteur, le seul moyen de rendre quelque importance au faubourg de St-Just et de l'indemniser du préjudice que lui causera l'extension de la ligne d'octroi.

Je m'acheminai ensuite vers la cité basse, en passant par ce Gourguillon, que descendit en 1305 Clément V, monté sur une mule, venant d'être couronné à Saint-Just, et où une terrasse surchargée de curieux s'éroula sur le cortège, et ne fit d'autre mal au pontife que de détacher de la tiare une escarboucle d'une grande valeur qui se perdit dans les décombres. Parvenu à la place de la Trinité, j'entrai dans la rue de Bellièvre où un nouveau spectacle affligea ma vue. Il existe à l'extrémité occidentale de cette rue un terrain clos en planches et occupé par les ruines de vieilles masures dont les pierres se détachent et viennent rouler sur le chemin, au risque de faire assommer les pas-

sants; j'appris que le propriétaire a refusé de vendre son terrain, où l'on voulait élever des constructions, à un prix très-avantageux, et qu'il n'y fera jamais bâtir lui-même, parce qu'il est occupé à d'autres entreprises. Ces ruines présentent le coup d'œil le plus hideux: on dirait qu'elles appartiennent à une ville qui vient d'être incendiée ou prise d'assaut. A défaut du propriétaire, c'est à la ville à les faire disparaître, et voici ce que les habitants du quartier désiraient qu'elle fit: Un nouveau quai va être construit depuis le pont Tilsitt jusqu'aux Etroits; déjà la ville a acquis les terrains du sieur Quidant, à la Quarantaine, pour l'alignement du quai et l'élargissement de la ruelle qui mène à la Saône; on désirerait donc que la ville achetât également la maison située rue des Prêtres, en face de la rue de Bellièvre, pour ouvrir une communication avec le quai, à la descente de Saint-Just, et qu'en vertu de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, elle fit l'acquisition de l'île de masures où sont situées ces ruines, pour en faire une place qui donnerait un peu d'air et de jour au misérable quartier Saint-George qui en a tant besoin.

A Paris, d'où je viens, on démolit en ce moment une grande partie du quartier ancien et populeux situé derrière l'Hôtel-de-Ville, pour ouvrir la rue Louis-Philippe. A Orléans on en fait autant pour percer une rue magnifique de la principale place à la cathédrale. Lyon ne participera-t-il pas aussi à ce mouvement progressif?

Il dépend de l'administration municipale de faire cesser cet état de choses, non dans une seule année, mais en préparant des ressources à la ville par une bonne administration de ses revenus, et en exécutant successivement tous les travaux qui doivent contribuer à son embellissement et à sa salubrité. Agréez, etc. Un Lyonnais.

HISTOIRE DE FRANCE PAR ANQUETIL,
Continuée depuis la révolution de 1789 jusqu'à celle de 1830, par M. LÉONARD GALLOIS; augmentée d'une table analytique et chronologique des matières, et ornée de gravures en taille-douce (1).

AVIS AU PUBLIC. — Parmi les concurrences qu'a fait naître l'immense succès de l'*Histoire de France* par Anquetil, continuée par M. Léonard Gallois, concurrences dont la plupart se trouvent aujourd'hui au rabais et sans acheteurs, il en est une qui, morte en naissant, vient d'être ressuscitée par des spéculateurs plus propres à mettre à profit les idées des autres qu'à exploiter leur propre fond: c'est l'*Histoire de France d'Anquetil*, continuée par M. Burette.

Nous devons au public, qui a tant encouragé notre entreprise nationale, à ce public qu'on cherche à tromper grossièrement, de lui donner quelques renseignements sur l'ouvrage qu'on lui présente en concurrence avec le nôtre.

L'*Histoire de France d'Anquetil*, que l'on annonça dans le temps comme devant être continuée par M. Burette, fut commencée, il y a trois ans, par M. Félix Locquin, au moment où le grand succès de notre publication excitait une foule d'éditeurs à nous imiter. L'ouvrage d'Anquetil étant dans le domaine public, il était facile de le reproduire. La difficulté consistait seulement à lui trouver un continuateur propre à faire goûter cette nouvelle entreprise.

Un jeune professeur se présenta et fit, pour son coup d'essai, une esquisse en cent quarante-cinq pages in-8^o, que l'on dé-

(1) Paris, rue Neuve-Montmorency, n^o 2, près des Panoramas,

core du titre usurpé de *Continuation de l'Histoire de France d'Anquetil jusqu'en 1830.*

La raison pour laquelle M. Burette dut ainsi étrangler son travail fut le non-succès de cette opération. Le public ne l'ayant pas goûtée, les éditeurs crurent devoir la terminer par telle qu'ils l'avaient annoncée.

L'*Histoire de France d'Anquetil*, continuée par M. Burette, ne forme donc en tout que 4 volumes in-8^o ordinaire, à une seule colonne, mais compactes, dont le prix primitif était de 16 francs. Plus tard, on fut obligé de la donner au rabais, et 10 fr. même pour 8 francs.

C'est ce même ouvrage, sans aucune valeur il y a deux mois, colporter partout, à l'aide de commis-voyageurs, et qu'ils ont l'impudence de vendre comme une histoire de France complète; c'est ce même ouvrage de dix francs que ces spéculateurs vendent cinquante francs.

Il est vrai que ces messieurs, voulant rajeunir une édition usée, ont trouvé fort commode de la faire précéder d'anciennes considérations sur l'histoire par M. de Châteaubriand, et de l'orner de gravures publiées depuis long-temps dans d'autres ouvrages. C'est ainsi qu'ils ont composé de parties hétérogènes leur publication; ils ont pensé qu'en y attachant le nom de M. de Châteaubriand le public pourrait croire qu'il achète quelque nouvel ouvrage de ce célèbre écrivain, dont les éditeurs ont tant et si malheureusement exploité les œuvres.

Toutes ces manœuvres ne tromperont personne; le public n'a qu'à comparer entre la continuation si consciencieuse et si précieuse de M. Léonard Gallois, continuation qui remplit l'équivalent de onze volumes in-8^o ordinaire, et la prétendue continuation de M. Burette, qui commence à la page 488 d'un volume in-8^o, et qui est terminée à la page 633 du même volume.

Le public se convaincra facilement que l'*Histoire de France d'Anquetil* continuée par M. Léonard Gallois est la seule complète, la seule achevée et publiée entièrement, la seule établie sur une grande échelle, la seule terminée par des tables analytiques et chronologiques qui forment près de deux volumes, la seule enfin qui ait acquis une popularité que le temps ne fait que sanctionner.

MM. Bonclay, notaire à Etreaux; Blain, à Fay (Oise); Larché; à Châteauneuf (Eure-et-Loir); Delaferté, hôtel Monthalon, boulevard Montmartre, atteints de surdité des plus invétérées, Matras, propriétaire à Bucy, près Sissonne (Aisne), migraineux au dernier point depuis trente ans, viennent d'être parfaitement guéris par le traitement du docteur Mène-Maurice.

Voyez sa brochure qui contient ses découvertes pour se traiter soi-même. — Prix: 1 f. 50 c.

Dépôts chez MM. Aguetant, rue Saint-Come; Borelly, place Confort, à Lyon.

BOURSE DE PARIS DU 7 JUILLET.

On n'a fait aucune espèce d'affaires à la bourse d'aujourd'hui. On dirait qu'il existe un découragement dans les affaires.

Trois pour cent.	80 50	80 60	80 40	80 45
— fin courant.	80 55	80 90	80 60	80 60

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e Phélip, avoué, place du Change, 4.

VENTE PAR LA VOIE DE LA LICITATION,

A laquelle les étrangers seront admis,

PARDEVANT LE TRIBUNAL CIVIL DE LYON.

A l'audience des criées du samedi quatorze juillet mil huit cent trente-huit, il sera procédé à l'adjudication définitive de deux belles maisons sises à Lyon, à savoir: la première, rue Grôlée, n^o 11, estimée par les experts à la somme de 25,000 fr.

La seconde, située place Saint-Vincent, 4. Elle sera vendue en deux lots, composés du premier étage, estimé 52,400 f. Et le second lot se composera du restant de ladite maison, estimé 15,900

Le tout, sauf la mise générale sur les deux derniers lots réunis, ci 68,300 Elles dépendent de la succession de Jean-Baptiste Puy. S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Phélip, avoué, place du Change, 4. (2034)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, 165.

VENTE VOLONTAIRE ET AUX ENCHÈRES

D'UNE MAISON ET D'UN JARDIN,

Situés à Ecully, sur la route du Bourbonnais.

Le dimanche 15 juillet 1838, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une maison et d'un jardin situés aux Roches-de-Montriblou, commune d'Ecully, sur la route du Bourbonnais. Le jardin est bordé par les eaux courantes du ruisseau d'Ecully, et il y existe une grotte formant cascade avec un grand bassin d'eau de source qui se renouvelle continuellement. Il y a sur la route un terrain propre à recevoir des constructions.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, à M^e Darmès, notaire. (1663)

ANNONCES DIVERSES.

(4966) A VENDRE. — Un bel et bon piano neuf, à 3 cordes, 6 octaves et 1/2 pied, en X.

S'adresser place du Concert, n^o 8, au 1^{er}, le matin jusqu'à 9 heures et de midi à 2 heures.

VINGT-CINQ FRANCS DE RÉCOMPENSE.

Il a été perdu depuis le moulin d'Arche, chemin de St-Cyr, jusqu'à Lyon, un chaton de chevalière en argent, contenant une rose un peu colorée, et pesant 4 grains et 1/8, avec une tige au chaton; le rapporter chez M. George, bijoutier, rue du Bois, n^o 6, au 4^{me}, qui remettra la récompense promise. (4971)

(4972) On désirerait se placer dans une maison comme teneur de livres; on pourra être utilisé à la comptabilité. S'adresser au bureau du journal.

(4942) A VENDRE de suite. — Fonds de fabricant de peignes pour la fabrique de soie, situé dans un bon quartier de Lyon. S'adresser au bureau du journal.

(4934) A VENDRE. — Bon fonds de traiteur situé dans un des faubourgs, à la porte de la ville. S'adresser au bureau du journal.

(4962) A VENDRE, pour cause de décès. — Fonds de ferblantier, situé rue St-Georges, n^o 85, près le pont d'Ainay. S'y adresser.

(1656) A VENDRE pour cause de nouvel emploi. — Un joli fonds de limonadier, situé dans une belle position. S'adresser au cabinet de M^e Thébaud, avocat, rue Ecorchebœuf, 17.

(4945) A VENDRE pour cause de départ. — Un fonds de cabaret bien achalandé. S'adresser au bureau du journal.

(2034) A VENDRE. — Un cabinet de lecture, composé des meilleurs ouvrages de la littérature moderne, ayant une belle clientèle, et situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser à M. Fournel, arbitre de commerce, place du Concert, n^o 5, d'une heure à trois.

(4965) A VENDRE. — Un fauteuil mû par une seule manivelle, et marchant dans tous les sens à volonté, pouvant aller d'un appartement à un autre, et dans un jardin, sans effort. S'adresser à M^{me} Decœur, tenant maison de santé, rue de la Sphère, n^o 1, à Lyon.

(4968) A VENDRE ou A LOUER. — Une maison bourgeoise et un petit jardin, situés au bas de Collonges, près la place St-Martin, composée de six pièces.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Combe, place des Capucins, n^o 1, au 2^e.

BATEAUX ACCÉLÉRÉS

ENTRE

PARIS, LYON ET STRASBOURG.

Suivant acte passé, en date du 21 juin 1838, pardevant Mes Antoine-Simon Nailig et son collègue Louis-Eugène Aubry, notaires à Paris, il a été formé par MM. Horst frères et Ce une société en commandite, au capital de 1,200,000 f., pour la navigation accélérée entre Paris, Lyon et Strasbourg. Le public peut être persuadé d'avance que ce nouveau service répondra aux meilleures attentes qu'on peut avoir d'un service de navigation régulier et accéléré vraiment digne de ce nom. (7042)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

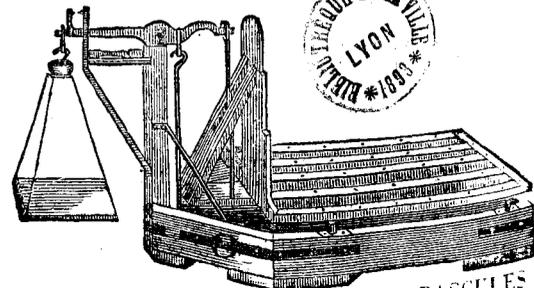
Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon. (3445)



MANUFACTURE DE BALANCES-BASCULES
DE TOUTES LES FORCES,

De TARPIN-BRÉMAL et MAAG, possesseurs de trois brevets.

S'adresser rue d'Enghien, maison Laffitte, aux Brotteaux (7034) et rue Tupin, n^o 32.